



15-17 ans : vous pouvez vous inscrire au service national universel (SNU).

Publié le 16 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Ministère de l'Éducation Nationale

Vous êtes un lycéen, un apprenti, un jeune travailleur ou un jeune non scolarisé âgé de 15 à 17 ans, et vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion sociale ? Depuis le 8 novembre 2021, vous pouvez vous inscrire à l'édition 2022 du service national universel (SNU). Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Vous pouvez, si vous le souhaitez, poursuivre une période d'engagement. Quelles sont les dates, les étapes et les objectifs ?

Quelles sont les dates ?

Les [inscriptions au service national universel \(SNU\)](https://moncompte.snu.gouv.fr/inscription) (édition 2022) sont ouvertes à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans. Elle propose 3 séjours de cohésion possibles pour 50 000 jeunes :

- du 13 au 25 février 2022, pour les élèves de 2^{nde} et de 1^{re} ;
- du 12 au 24 juin 2022, pour les élèves de 2^{nde} ;
- du 3 au 15 juillet 2022, pour l'ensemble des élèves.

Les jeunes non scolarisés, en apprentissage, en emploi ou dans d'autres situations sont concernés par l'ensemble des trois sessions.

À savoir : En raison du calendrier scolaire, le séjour de février ne concernera pas La Réunion, Mayotte, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour les volontaires de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique, seul un centre, situé en Guadeloupe et commun aux trois départements, sera proposé. Un accompagnement particulier sera mis en place vers ce centre.

À noter : Pour compléter l'inscription, il vous faudra :

- une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- et l'accord de votre ou de vos représentants légaux.

Quelles sont les étapes clés ?

Le SNU se déroule en 3 étapes :

- un séjour de cohésion de 2 semaines dans un autre département ;
- une mission d'intérêt général de 84 heures réparties au cours de l'année, près de chez soi, l'année qui suit le séjour de cohésion ;
- et un engagement volontaire facultatif, à plus long terme, partout en France ou dans le monde pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Quels sont les objectifs ?

Le service national universel (SNU) a pour objectifs de :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Et aussi

- Service national universel : un congé de 60 jours pour les agents publics encadrants (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15162>)

Pour en savoir plus

- Les inscriptions pour le Service national universel sont ouvertes (Premier ministre) (<https://www.gouvernement.fr/les-inscriptions-pour-le-service-national-universel-sont-ouvertes>)
- Le service national universel (SNU) : Jeunesse engagée (Ministère chargé de l'éducation) (<https://www.education.gouv.fr/le-service-national-universel-snu-jeunesse-engagee-5381>)
- Service national universel (<https://www.snu.gouv.fr/>) (Ministère chargé de l'éducation)